

...Réunion du Conseil municipal du 8 juin 2020 (suite de la page 4)

- **COMMISSION OUVERTURE DE PLIS** : MM. Pascal BORTOT, Maire, président, Alain BŒUF, Eric MONCHAUX, Pierre LUCOT, Dominique BLOT, Mmes Céline MASSENET, Isabelle CHATELET

- **COMMISSION RPI Saulon-Barges** : M. Pascal BORTOT, Maire, président, Mmes Nathalie PEDRON, Sandra TERRIER

- **COMMISSION LOGEMENT** : M. Pascal BORTOT, Maire, président, Mmes Sandra TERRIER, Chantal MARET, Céline MASSENET

- **COMMISSION PERSONNEL** : MM. Pascal BORTOT, Maire, président, Max DE LA TOUR D'AUVERGNE, Mmes Nathalie PEDRON, Céline MASSENET

2. COMITES CONSULTATIFS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de créer les comités consultatifs suivants ouverts aux habitants de la commune.

Vie associative et communale : Vice-président Alain BŒUF

Affaires sociales : Vice-présidente, Nathalie PEDRON

Travaux : Vice-président : Dominique BLOT

Environnement – Bois – Champs : Conseiller municipal délégué Pierre LUCOT

Activités économiques – services : Conseiller municipal délégué Eric MONCHAUX

Développement communal : Vice-président Franck COUPECHOUX

Les compositions complètes feront l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

M. le Maire précise que la commission de contrôle des listes électorales et celle des impôts seront créées ultérieurement.

3) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DE DIFFÉRENTS ORGANISMES

- **FOYER RURAL** : Sandra TERRIER, titulaire - Alain BŒUF, suppléant

- **POMPIERS** : Pierre LUCOT

- **SICECO** : Max DE LA TOUR D'AUVERGNE, titulaire
Fabrice DESVIGNES, suppléant

- **Association Syndicale Agricole – Association Foncière** : Pierre LUCOT

- **Correspondant défense** : Nathalie PEDRON

4) DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire expose à l'assemblée que l'article L. 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal d'accorder des délégations de pouvoir au Maire sur différents points. Le Conseil Municipal valide ces propositions. Monsieur le Maire devra obligatoirement faire une information en conseil municipal sur les décisions prises suite à ces délégations.

5) **CRISE SANITAIRE - AIDE AU SOUTIEN ÉCONOMIQUE DES COMMERÇANTS DE LA COMMUNE** Dans le cadre de la crise sanitaire, le Maire estime qu'il est fondamental que la commune vienne en aide au secteur économique dans la mesure du possible. Considérant que les seules locations commerciales de la commune sont le salon de coiffure et les deux camions ambulants, M. le Maire propose :

- pour le salon de coiffure, la gratuité de trois mois de loyer, soit 157,06 € par mois représentant 471,18 €.

- pour les camions ambulants pizza et Food Truck, la gratuité des droits de place pour trois mois représentant 91 € chacun au trimestre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

M. le Maire a envoyé un courrier aux entreprises pour s'enquérir de leur situation et témoigner de la considération et de l'intérêt que la commune leur porte.

6) DEMANDE D'AIDES AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

- a) dans le cadre de travaux dans la forêt : un projet de reboisement sur 2,95 ha est à entreprendre ; le montant estimatif s'élève à 16 984,15 € HT sur 4 ans ; le Conseil Départemental peut subventionner à hauteur de 4 484,00 € ; le conseil municipal valide cette demande avec l'aide de l'ONF pour le montage du dossier.
- b) dans le cadre de la création de terrains de pétanque : le montant estimatif est de l'ordre de 18.000 € HT ; le Conseil Départemental est sollicité pour une subvention à hauteur de 30 %.

7) QUESTIONS DIVERSES

a) Point travaux

L'adjoint aux travaux présente aux conseillers municipaux les travaux engagés sur la commune :

- 1) Réhabilitation de la longère en deux logements de 45 m² environ : l'isolation, la plomberie, l'électricité sont terminées. La pose des plaques de plâtre, des fenêtres et portes fenêtres sera terminée cette semaine. Le chantier a pris du retard en raison du confinement. Les appartements pourront être livrés au mois de novembre. L'installation du téléphone et d'internet est prévue également.
- 2) Remplacement de la porte d'entrée de l'école élémentaire ; un 4ème devis est en attente ; travaux prévus durant les vacances scolaires.
- 3) Remplacement de la porte des vestiaires du football sur la zone de loisirs.
- 4) Intervention de la Sté TRAPIL sur un oléoduc situé à proximité d'un chemin foncier.
- 5) Les travaux de la 3^{ème} tranche de la grande rue ont redémarré. La reprise du béton désactivé doit avoir lieu à l'issue des travaux si les températures n'excèdent pas 28° en cas contraire, ceux-ci seront repoussés au mois d'octobre. L'achèvement des travaux de la grande rue est fixé à la fin du mois de juin.
- 6) Réfection de la 1^{ère} partie du parking de la zone de loisirs.
- 7) Installation du téléphone et internet prévue à la bibliothèque.

b) Point manifestations et associations

Le 1^{er} adjoint informe les conseillers des manifestations et contacts pris sur la commune :

- 1) Annulation des festivités du 13 juillet.
- 2) Le festival Rock'Saul du 29 août devrait avoir lieu, les groupes sont disponibles à cette date. Une demande a été faite auprès du fournisseur afin que le feu d'artifice qui était prévu le 14 juillet soit tiré pendant le concert.
- 3) Contact auprès des associations afin de connaître les dates de reprise de leur activité. Le BMX, le tennis et la Sté de pêche ont repris avec accord de la commune.
- 5) L'association de football a demandé un devis pour une réfection du terrain. Compte-tenu du coût élevé pour la réalisation des travaux, ceux-ci sont repoussés. Néanmoins, une réfection partielle est nécessaire devant les buts.
- 6) La section tennis du foyer rural formule une demande à la commune pour effectuer des travaux d'élagage et de nettoyage du terrain de tennis. A priori, le nettoyage sera fait par les employés communaux et des devis sont en attente pour l'élagage.

Réunion du Conseil municipal du 29 juin 2020

1) LISTE DES CONTRIBUABLES EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Suite aux élections municipales de mars 2020, le conseil municipal doit dresser une liste de 24 contribuables en vue de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs. Cette commission comprend, outre le maire, qui en assure la présidence, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui sont désignés par la direction des services fiscaux, parmi la liste dressée par le conseil municipal.

2) DÉSIGNATION DU COORDONATEUR COMMUNAL

Dans le cadre du recensement prévu en février 2021, il convient de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Sur proposition de Monsieur le Maire, Mme Marie-Paul ROUCHY est désignée coordonnateur.

3) VENTE A LA SOCIÉTÉ NATILIA

La délibération du 21 octobre 2019 a acté la cession de parcelles de terrain à la société NATILIA pour une valeur de 70 000 €, en vue de la construction d'une micro-crèche. Les surfaces précises sont de 688 m² pour les 415 et 419 et 639 m² pour la 414.

4) PARTICIPATION AU RASED

Des enfants de la commune de Saulon-la-Chapelle, comme d'autres communes avoisinantes, bénéficient du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) financé uniquement par le SIVOS de Noiron-sous-Gevrey depuis de nombreuses années. Il a été acté qu'à compter de cette année, les communes ayant des enfants fréquentant cette structure participent financièrement à hauteur de 20 € par an et par enfant ; pour le RPI de Saulon-Barges, la participation pour cette année s'élève à 260 €, qui sera ventilée au prorata du nombre d'enfants.

5) QUESTIONS DIVERSES

a) Point travaux

L'adjoint aux travaux fait le point sur l'avancement des travaux engagés sur la commune :

- 1) Les travaux de la longère ont repris ; le recouvrement des plaques de plâtre par une couche de primaire, l'isolation et les chapes du rez-de-chaussée sont en cours. La rénovation de la façade est prévue en juillet. L'escalier doit être livré en septembre.
- 2) Les travaux de la Grande Rue sont terminés. La commune est satisfaite de l'entreprise qui a réalisé la 3^{ème} tranche. Une reprise des fissures du béton désactivé est prévue en octobre.
- 3) Les travaux de la 1^{ère} partie du parking de la zone de loisirs sont terminés. Un devis complémentaire de 2 855 € HT a été reçu. Il correspond au terrassement pour le passage de gaines électriques destinées à alimenter le bungalow du club de tennis et l'éclairage du terrain de pétanque.
- 4) L'installation d'un local à poubelles est prévue à la zone de loisirs afin que tous les containers soient regroupés.
- 5) Réfection de la pelouse devant les buts du terrain de football.
- 6) La rue des Vignes ainsi que la Grande Rue seront limitées à 30 km/h.
Dans la zone 30 km/h de la Grande Rue, est instaurée une "zone de rencontre" à 20 km/h, à partir du n°8 au n°14 côté pair et du n°11 au n°23 côté impair. La particularité de cette zone, entre autres, est de prioriser les piétons.
- 7) La fibre arrivera sur Saulon-la-Chapelle normalement en janvier 2023. La commune communiquera en temps voulu sur les coûts et les installations.

b) Point sur les écoles

L'adjointe déléguée aux affaires scolaires et sociales fait part du compte-rendu du conseil d'écoles du 19 juin 2020.

- A l'école maternelle, il est prévu 24 enfants en petite section, 28 en moyenne section et 19 en grande section, soit un total de 71 élèves.
- A l'école élémentaire, sont inscrits 32 enfants en cours préparatoire, 12 en CE1, 20 en CE2, 18 en CM1 et 16 en CM2, soit un total de 98 élèves.
- Compte tenu du coût élevé de la carte de bus (190 € par enfant), elle sera dorénavant délivrée uniquement si le trajet le justifie. Pour en bénéficier, les parents doivent s'inscrire directement sur le site du Conseil Régional.

Les conditions de reprise des écoles après le confinement se sont globalement bien déroulées, mis à part le respect des distances entre les petits.

M. le Maire souligne la bonne coordination entre le RPI, le corps enseignant et remercie les employés municipaux pour les déménagements successifs des classes.

c) Point manifestations et associations

Le 1^{er} adjoint fait le compte-rendu de la réunion de la commission association vie communale qui s'est déroulée le 25 juin :

- 1) Le festival Rock'n Saul du 29 août est toujours en attente des décisions gouvernementales.
- 2) La commune souhaite mettre en place, sur le parking de la salle des fêtes, un marché le dimanche matin. Il se déroulerait une fois par mois et serait composé de producteurs et artisans locaux, d'une buvette et d'un manège pour enfants.
- 3) Les membres de la commission, notamment Chloé SORBIER réfléchissent sur des projets d'ateliers, proposés par le Conseil Départemental et destinés aux jeunes.
- 4) Devant la complexité d'organiser des manifestations, notamment la gestion des encaissements par la commune, il est proposé de créer un Comité des Fêtes. Les habitants seront consultés prochainement en vue de leur participation.
- 5) Afin que la commune puisse éventuellement bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental, les travaux du terrain de pétanque commenceront en septembre.

M. le Maire présente le projet SILENE de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges sur la biodiversité. L'association Pirouette-Cacahuète est associée pour accompagner les communes qui souhaitent mettre en place des outils pédagogiques concernant la nature : jardins communaux, vergers... La commune de Saulon-la-Chapelle sera commune pilote pour ce projet novateur.

d) Point urbanisme

Le conseiller délégué à l'urbanisme fait le point des dossiers traités durant le mois de Juin et rappelle les différentes règles d'urbanisme.

- les dossiers de demande d'urbanisme sont instruits par la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.
- Le non-respect des règles d'urbanisme et notamment du PLU est un délit.
- L'absence d'autorisation pour des travaux est un délit (article L480 – 1 à 5 du code de l'urbanisme)

M. le Maire rappelle que pour tous les problèmes entre voisins, le conciliateur de justice est compétent pour les résoudre.